



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 février 2024

Jeux Olympiques 2024 : Accord entre la préfecture d'Île-de-France et la profession céréalière pour la circulation des barges sur la Seine

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire se félicite du protocole d'accord négocié entre la préfecture d'Île-de-France et la profession céréalière, qui permettra d'assurer la continuité de l'activité céréalière en amont de la cérémonie d'ouverture et pendant les épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Dans le cadre de la préparation de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et de certaines épreuves se déroulant sur la Seine, les services de la préfecture de Paris et de la région Île-de-France devront procéder à différentes interruptions de la circulation sur cet axe fluvial à partir de la mi-juillet, afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de cet évènement planétaire majeur.

Les désagréments occasionnés sur certaines activités dépendantes de la circulation fluviale ont été jugés particulièrement importants, plus particulièrement pour la filière céréalière puisque le mois de juillet correspond à la période critique de l'activité commerciale de la profession, au moment où la récolte, le transport et le stockage des grains ont lieu.

A l'initiative de la préfecture d'Île-de-France et avec l'appui des services du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, des réunions de travail ont été menées avec les représentants professionnels du secteur céréalier, ainsi que des mariniers et des bateliers, afin d'élaborer un dispositif permettant de répondre aux attentes de la filière céréalière.

Ce dispositif se décompose en cinq mesures :

- 1. La réduction du nombre de jours d'interruption de la navigation de 10 à 6 jours et demi**, avec une réouverture de la circulation sur la Seine dès la fin de la cérémonie d'ouverture dans la nuit du 26 et au 27 juillet 2024 ;
- 2. En lien avec Voies Navigables de France (VNF), l'Etat a également satisfait la demande d'allongement des horaires d'ouverture des écluses avec un horaire de fermeture repoussée à minuit au lieu de 20h ;**
- 3. En lien avec Haropa Port et VNF, des zones de stockage prioritaires pour les barges cérésières ont été identifiées pour permettre leur amarrage** entre les périodes d'ouverture de la circulation sur la Seine ;

4. **Un guichet unique sera mis en place pour traiter d'éventuelles difficultés rencontrées par les opérateurs économiques** durant la période des Jeux Olympiques ;
5. **Une méthode de travail sera prochainement mise en place par la préfecture pour étudier des mécanismes de compensation** en cas d'éventuels préjudices subis par les céréaliers.

Pour Marc Fesneau : **« Je salue le travail de concertation mené par l'ensemble des parties prenantes qui permettra d'assurer de façon optimale la sécurité et les festivités de cet événement historique pour la France et la ville de Paris, tout en préservant la continuité de l'activité fluviale d'un secteur pilier de notre souveraineté alimentaire. »**

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv